

CONTACT

Pour vous accompagner, nos conseillers de l'Espace France Rénov' de Colmar Agglomération sont à votre écoute:

03 69 99 55 69

conseiller.renovation@agglo-colmar.fr

Formulaire de contact et prise de rendez-vous sur:

agglo-colmar.fr/france-renov

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE & D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aides locales • Conseils gratuits

Votre
**Conseiller
France Rénov'**
03 69 99 55 69
un service public,
indépendant &
GRATUIT

POURQUOI UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

À l'échelle de Colmar Agglomération, on observe que le secteur des bâtiments représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) après celui des transports. Pour améliorer le **confort de votre habitation, réduire vos factures, valoriser votre patrimoine et participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique**, la collectivité, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Grand Est et la Communauté européenne d'Alsace (CeA) ont mis en place l'Espace Conseil France Rénov'.



L'Espace Conseil France Rénov' de Colmar Agglomération est là pour répondre de façon neutre et indépendante aux questions des citoyens dans le domaine de la rénovation énergétique.



LE DISPOSITIF



Au travers de sa démarche **Plan Climat, Colmar Agglomération** met en place des **aides techniques et financières** en partenariat avec **Vialis**.

Ce complément d'aide s'appuie sur le dispositif gouvernemental des « certificats d'économie d'énergie (CEE) » qui visent à réduire la consommation énergétique des Français et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

- 1.** Je me renseigne auprès de l'Espace Conseil France Rénov' de Colmar Agglomération : **03 69 99 55 69** ou en remplissant le formulaire en ligne sur agallo-colmar.fr/france-renov
- 2.** Je prends contact avec mon conseiller Vialis au **03 89 24 60 60** ou me rends en agence pour m'inscrire au dispositif d'aides aux économies d'énergie et recevoir ma Lettre d'Engagement **AVANT** signature du devis de mes travaux.
- 3.** Je signe mon devis et le transmets à Vialis afin d'obtenir mon dossier de demande de prime.
- 4.** Je fais réaliser mes travaux par un installateur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Les travaux doivent respecter des exigences techniques minimales pour être éligibles aux aides financières.
- 5.** Je constitue et j'envoie à Vialis mon dossier d'aides aux économies d'énergie.
- 6.** J'obtiens ma prime exceptionnelle.



LES 7 CLÉS DE LA RÉNOVATION

- 1.** Orientation de la maison au soleil.
- 2.** Isolation renforcée des parois.
- 3.** Traiter les ponts thermiques.
- 4.** Installer des fenêtres performantes.
- 5.** Éviter les fuites d'air.
- 6.** Opter pour une ventilation performante.
- 7.** Investir dans un chauffage à haut rendement, dimensionné aux besoins de l'habitation.